

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-12

Date de la convocation  
26 mars 2024**L'an deux mil vingt quatre  
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoints ;  
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;  
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER  
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES  
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE  
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY  
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.  
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.  
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

**Absents excusés sans pouvoir**

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Régularisation loyer psychologue**

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé la location d'un bureau et d'une salle d'attente situés au Pôle social de la mairie à Mme PERBET Emilie, psychologue, à compter du 11 septembre 2023.

Monsieur Le Maire précise que ce local n'a pu lui être entièrement dédié comme initialement prévu du 11 septembre 2023 au 30 novembre 2023 et qu'il est nécessaire d'effectuer un mandat au compte 6577 pour un montant de 320,00€ afin d'annuler les titres émis en 2023.

**AR Prefecture**043-214302051-20240403-24\_04\_12-DE  
Reçu le 15/04/2024

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'annulation du titre émis en 2023 pour un montant de 320,00€.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** l'annulation du titre émis en 2023 pour un montant de 320,00 €.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits  
A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire,  
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance  
M. David CHAUDIER



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'D. Chaudier', written in a cursive style.

**AR Prefecture**

043-214302051-20240403-24\_04\_12-DE  
Reçu le 15/04/2024